

Tant que cette loi sera dans les statuts de n'importe quel état, elle sera mise en vigueur. Toutefois, j'ai fréquemment appelé l'attention sur l'injustice de cette loi. Elle a été condamnée dans mes recommandations officielles, pendant l'année 1906. Plus tard, j'ai voté pour la résolution de la Convention des Commissaires, qui appelait l'attention sur l'injustice de la taxe et nommait un comité pour faire une investigation et un rapport à ce sujet. La résolution a été publiée dans un bulletin officiel de mon département et a été distribuée dans chaque petite ville et chaque hameau de l'état. Dans plusieurs discours publics, j'ai parlé en faveur de la réduction de cette taxe et j'ai de nouveau attiré l'attention sur cette taxe dans mes recommandations annuelles qui ont été publiées récemment. Aussi, on ne m'accusera pas de timidité quand j'exprime l'opinion que les perspectives qui se présentent pour rectifier cette loi sont absolument sans espoir si vous laissez la chose entre les ordres des commissaires d'assurance.

La Convention des Commissaires d'assurance a pris en mains courageusement cette question et, avec l'espoir d'aider à réduire ce qui est injuste dans la taxation de l'assurance ou, au moins, d'obtenir de l'uniformité dans le taux et la méthode employée dans tous les états, recueille des données et, sans doute, proposera aux états une loi pour redresser le tort. Mais, il faut bien comprendre qu'il y a une limite à ce que cette convention peut faire. On peut à peine s'attendre à ce que là où le commissaire trouve, en opposition à son bill, les leaders des membres du parlement et un nombre considérable des membres de cette corporation, il puisse entreprendre en toute confiance la lutte contre une telle mesure. Il faut se souvenir que les commissaires sont des officiers d'administration, des employés réels du pouvoir législatif et que, tandis que leurs recommandations peuvent être acceptées dans un esprit amical, tout essai pour appuyer une demande ayant pour but une réduction du revenu, en opposition avec un jugement contraire des hommes qui ont de l'autorité dans l'administration et dans la Législature, est très apte à avoir une fin désastreuse pour le commissaire qui suit une telle voie. Quelques-uns de ces commissaires connaissent déjà à fond l'avis

du gouvernement: "Vous mettez en vigueur els lois sur l'assurance, nous prendrons soin de ce qui concerne le revenu".

Les Compagnies ne peuvent pas rester inactives et dépendre des commissaires pour accomplir la réforme. Le devoir qui consiste à éduquer ces législateurs, à propager ce mouvement jusqu'à ce que la victoire soit remportée est le vôtre et non le nôtre. La convention des commissaires continuera, sans aucun doute, à faire des recommandations favorables et à donner son aide de toutes les ma-

nières; mais les commissaires ont beaucoup de requêtes importantes à faire à la Législature. Cette question de taxe ne pourrait pas rester indéfiniment sur le but principal. Il faudra du temps pour amener ce mouvement à un but heureux. D'autres questions attireront davantage l'attention de ces officiers de départements et la question de la taxe, dans beaucoup d'états, sera abandonnée si les hommes qui font partie de l'assurance ne prennent une part active au mouvement.

Les fonctionnaires d'état sont des seaux de passage. Ils viennent et s'en vont, suivant la politique, mais les compagnies d'assurance demeurent toujours. C'est clairement le devoir des compagnies et de leurs agents, maintenant qu'ils savent qu'ils auront le soutien cordial des commissaires d'assurance, partout où ce soutien pourra être accordé.

(A suivre).

TOUR DU MONDE.—Journal des voyages et des voyageurs. Sommaire du No 45 (7 novembre 1908).

10 Sur la côte de Malabar, par M. E. Deschamps.

20 A travers le monde: La crise économique et la Turquie constitutionnelle par B. J.—La lutte économique: La crise financière américaine et la diminution du nombre des Américains venus en Europe.—Dans le monde du travail: Où en sont les travaux du grand chemin de fer panaméricain.—Les moulins à vent géants d'électricité.—Les Alpes transformées en montagnes russes.—Parmi les races humaines: L'évolution du Japonais.—A travers la nature: Le mouvement des glaciers de l'Obiand pendant l'année 1907.—Le commerce des fourrures et l'élevage des rennes à Kamtchatka.—Livres et cartes des armées et les flottes.

Abonnements—France: Un an, 20 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale: Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro, 5 centimes. Bureaux de la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 1875^e livraison (7 novembre 1908).—La pupille de la grenadière par H. de Charlieu.—Jalousies d'architecte par Arthème Saint-Paul.—Le sucre et la fabrication, par Daniel Bellet.—Le Prussien, par Jules de Glouville.—Bowling, par M. André Savignon.

Abonnements. France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro, 5 centimes. Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

ALEX. DESMARTEAU
COMPTABLE, AUDITEUR
SPÉCIALITÉ:—
 Liquidation de Faillites
 Compromis effectués
 54 à 60, rue Notre-Dame Est, - MONTREAL.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE
 CONTRE L'INCENDIE**
 Bureau Principal: 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe
 Actif dépassant \$120,000.00
 Cette Compagnie n'assume que des risques commerciaux dans les villages, et opère sur des bases strictement mutuelles. C'est pourquoi tous les marchands et commerçants de cette Province doivent bénéficier de ses avantages.
 T. A. ST GERMAIN, Sec.-Gérant

**POURQUOI
 DOIT-ON S'ASSURER DANS
 La Sauvegarde**

10 PARCE QUE Ses taux sont aussi avantagés que ceux de n'importe quelle compagnie.

20 PARCE QUE Ses polices sont plus libérales que celles de n'importe quelle compagnie.

30 PARCE QUE Ses garanties sont supérieures à la généralité de celles des autres compagnies.

40 PARCE QUE La sagesse et l'expérience de sa direction sont une garantie de succès pour les années futures.

50 PARCE QUE Par dessus tout, elle est une compagnie canadienne française et que ses capitaux restent dans la province de Québec pour le bénéfice des nôtres.

**Siège social: 7 PLACE D'ARMES,
 MONTREAL.**



ASSURANCE INDUSTRIELLE

Notre Nouveau Contrat à Salaire et à Commission pour agents, offre une occasion splendide pour un petit nombre supplémentaire d'hommes stables, énergiques et habitués à gagner un salaire substantiel.

THE UNION LIFE ASSURANCE COMPANY.

Bureau Principal—TORONTO—H. POLLMAN EVANS, Président. Bureaux dans 34 Districts entre Halifax et Vancouver. La seule Compagnie dont on puisse obtenir la **Police de Banque d'Epargne**, la Police Industrielle la plus libérale.

